



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.6/2000/2
15 août 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des statistiques des transports
(Cinquante et unième session, 24-26 octobre 2000,
point 4 de l'ordre du jour)

**GROUPE DE TRAVAIL INTERSECRÉTARIATS SUR LES STATISTIQUES
DES TRANSPORTS (IWG)**

**Rapport des sessions suivantes : 30 novembre-2 décembre 1999, (Luxembourg),
25 et 28 avril 2000 (Paris) et 11 et 12 juillet 2000 (Paris)**

Note du secrétariat

NOTE : Le Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des transports (IWG) s'est réuni trois fois depuis la dernière session du WP.6 : du 30 novembre au 2 décembre 1999 à Luxembourg, dans les locaux d'Eurostat, du 25 et 28 avril 2000 à Paris, dans les locaux de la Conférence européenne des Ministres des transports (CEMT) et les 11 et 12 juillet 2000 à Paris, au même endroit. (Pour les listes de participants, se reporter à l'annexe 2). Les décisions prises par le Groupe lors des réunions de novembre et d'avril sont indiquées ci-après. Les décisions prises en juillet sont indiquées à l'annexe I. Le compte rendu des précédentes sessions du Groupe fait l'objet du document TRANS/WP.6/1999/1.

I. INTRODUCTION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. La réunion de Luxembourg a été ouverte par M. Crocicchi, principal responsable des statistiques des transports à Eurostat. Après une brève introduction faisant ressortir l'utilité du Questionnaire commun et du Glossaire des statistiques de transport, outils pratiques pour les travaux de la CE et des deux autres organismes, M. Crocicchi a fait observer que la législation de l'Union européenne relative aux statistiques des transports s'appuyait de plus en plus sur la terminologie et les définitions contenues dans le glossaire, tandis que le Questionnaire

GE.00-23159 (F)

commun jouait un rôle déterminant pour la satisfaction des besoins de la CE en matière de statistiques. L'ordre du jour a été adopté moyennant l'adjonction d'un point sur l'édition 2000 de la Nomenclature des statistiques des transports (NST/2000).

II. ÉLABORATION D'UNE BASE DE DONNÉES, COHÉRENCE DES SYSTÈMES ET QUESTIONNAIRES ÉLECTRONIQUES

2. Le système de base de données (questionnaire électronique) actuellement en usage à Eurostat a été présenté, et il a été pris note des différences qu'il présentait par rapport au système de la CEMT. Cette dernière a fait observer que l'année la plus récente de collecte des données devrait apparaître dans le nom du fichier et qu'aucun effort ne devrait être épargné pour que tous les modes visés par le questionnaire tiennent sur une seule et même disquette. Elle a souligné l'importance des marques et des notes explicatives concernant les données. Il a été souligné à nouveau que le Questionnaire électronique commun devrait constituer le lien entre les trois organismes. Eurostat a proposé son assistance à la CEMT dans l'envoi du Questionnaire (données de 1998) pour aider cette dernière à rattraper son retard.

3. Il a été décidé qu'Eurostat aiderait la CEE/ONU à se doter d'une base de données en lui communiquant une copie opérationnelle modifiée de son système. Le système Eurostat=s devait être amélioré et consolidé dans le courant de l'année 2000, après quoi un exemplaire pourrait en être transféré à la CEE, où il serait réorganisé en fonction des besoins spécifiques de celle-ci. La principale modification du système concernerait l'inclusion de pays membres supplémentaires et, éventuellement, l'incorporation d'une base de données nécessaire à la publication par la CEE des statistiques des accidents de la circulation routière (RAS).

4. Eurostat a accepté de fournir à l'IWG un rapport sur l'état d'avancement de son système en avril. Une fois que ce système aurait été essayé pendant un certain temps et se serait révélé stable, la base de données pourrait être remise à la CEE, éventuellement sur CD-ROM, selon une présentation convenue d'un commun accord et adaptée aux besoins de la CEE. Il appartiendrait à celle-ci de déterminer les efforts financiers qu'elle était disposée à consentir pour payer les consultants qui seraient chargés d'installer le nouveau système et assurer la formation de son statisticien.

III. QUESTIONNAIRE COMMUN SUR LES STATISTIQUES DES TRANSPORTS

État d'avancement de la collecte des données pour 1998

5. Le Groupe a obtenu confirmation que, sauf circonstances imprévues, le Questionnaire commun serait diffusé le 1er septembre de chaque année, la date limite pour les réponses étant fixée au 1er novembre. En raison de manque de personnel, la CEMT n'a pas envoyé le questionnaire aux pays qui relèvent d'elle pour les données 1998. Pour combler cette lacune, ceux-ci en recevront un d'ici au 1er septembre 2000, pour les données concernant les années 1998 et 1999. La parution du Bulletin annuel de statistiques des transports pour la région de la CEE en subira quelque retard dans sa forme provisoire mais non, il faut espérer, dans sa forme finale, prévue pour janvier 2001.

Paramètres environnementaux

6. M. Graham Lock, représentant d'Eurostat F-3 (Statistiques de l'environnement) a présenté les résultats du questionnaire pilote sur les parcs de véhicules routiers, tels qu'examiné par le WP.6. Il a souligné que le poids à vide des véhicules était la variable la plus importante pour évaluer les émissions des véhicules, les effets de ces émissions sur l'environnement et les tendances du phénomène, si l'on voulait bien considérer qu'il existait une corrélation entre l'alourdissement des véhicules, l'augmentation de la consommation de carburant et l'aggravation des émissions de CO₂, même s'il fallait bien accepter un compromis entre d'une part cet inconvénient et ses conséquences, et, d'autre part, la sécurité. Il convenait de ne pas oublier les émissions des motocycles et des cyclomoteurs, qui constituaient elles aussi une source importante de pollution.

7. Le Groupe de travail a décidé d'incorporer dans le Questionnaire commun à partir de sa prochaine édition (septembre 2000) les trois nouvelles catégories retenues par le WP.6 (sources d'énergie de remplacement, cylindrée des moteurs et poids à vide des véhicules). Eurostat s'est proposé pour reformuler le Questionnaire commun de manière à y incorporer ces trois catégories ainsi que des définitions claires et pour le présenter à la réunion de l'IWG prévue en avril et lors de la réunion informelle sur le Questionnaire commun. En ce qui concernait les types de carburant destinés aux cyclomoteurs et motocycles, Eurostat établirait en vue de la réunion sur le Questionnaire commun prévue en avril un questionnaire pilote concernant les deux-roues motorisés (parc existant et nouvelles immatriculations). Ce questionnaire devrait être présenté lors de la réunion de l'IWG d'avril, une fois que se serait dégagé un accord sur l'incorporation des sources d'énergie de remplacement pour les autres catégories, selon les modalités ci-après : (NOTE : ce qui suit annule et remplace le passage correspondant du rapport de session du WP.6 (TRANS/WP.6/137, par. 19 à 22)).

1) La ventilation par source d'énergie, comme suit :

- Essence
- Gazole
- Sources d'énergie de remplacement :

Électricité

GPL

Gaz naturel

Autres (non mentionnées ci-dessus)

serait introduite dans le Questionnaire commun pour les voitures particulières, les autobus, les autocars, les trolleybus et les camions (parc existant et nouvelles immatriculations).

- 2) La ventilation par source d'énergie, comme suit :
 - Essence
 - Gazole
 - Autres/carburants de remplacement

serait introduite dans le Questionnaire commun pour les tracteurs routiers (parc existant et nouvelles immatriculations).

3) Les trois catégories de cylindrée, les voitures particulières, à essence ou diesel, seraient les suivantes :

- Jusqu'à 1 399 cm³
- De 1 400 à 1 999 cm³
- 2 000 cm³ ou plus

(parc existant et nouvelles immatriculations) et seraient elles aussi incorporées au Questionnaire commun.

4) Le poids à vide des voitures particulières apparaîtrait dans la partie du Questionnaire commun relative aux nouvelles immatriculations selon les catégories suivantes :

- Jusqu'à 999 kg
- De 1 000 à 1 249 kg
- De 1 250 à 1 499 kg
- 1 500 kg ou plus.

Questionnaire pilote sur les transports publics urbains

8. Compte tenu des résultats du questionnaire pilote diffusé en 1998 et de sa version modifiée diffusée en 1999, le WP.6 a demandé à l'IWG de distribuer, pour la première fois en septembre 2000 (données de 1999), le Questionnaire pilote sur les transports publics urbains figurant en appendice au Questionnaire commun sur les statistiques des transports. Il serait demandé dans cet appendice de fournir des métadonnées ainsi que des notes méthodologiques et des définitions de termes (TRANS/WP.6/137, par. 23 à 25). Sur ce point, l'IWG a estimé que l'Équipe spéciale sur les indicateurs des transports urbains durables, qui devait se réunir les 28 et 29 mars 2000 à Barcelone, pourrait élaborer les définitions des termes à utiliser dans le domaine des transports publics urbains dans le cadre de ce projet pilote. (NOTE : faute de temps, il a été décidé à Barcelone de reporter l'examen de la question des définitions des termes ayant trait à des transports urbains durables à une réunion prévue pour mai 2001 à Prague).

Coopération avec l'UIC

9. L'IWG s'est félicité de l'intérêt que l'UIC continuait de porter au Questionnaire commun ainsi que de l'appui offert par cet organisme pour la collecte de données dans le domaine des chemins de fer. Il a été confirmé que les données de l'UIC seraient communiquées avec le prochain Questionnaire commun, aux fins de comparaison, mais que la source première pour la collecte des données concernant les chemins de fer pour les besoins de l'IWG passerait par le filtre du Questionnaire commun lui-même. La comparaison entre les données de l'UIC et les données nationales devrait faire partie intégrante des améliorations en cours concernant la qualité des données.

Préparation de la deuxième réunion informelle sur le Questionnaire commun

10. Il a été confirmé que l'IWG convoquerait une deuxième session de la réunion informelle sur le Questionnaire commun, les 25 et 26 avril 2000 à Paris (CEMT). Comme pour la première (qui s'est tenue en 1997 à Genève), le but serait de réunir les personnes de chaque administration nationale qui ont été directement associées à la compilation du Questionnaire commun, afin de susciter un échange de vues sur les problèmes le concernant spécifiquement. On aborderait à cette occasion aussi bien les questions de contenu que de présentation, dans l'optique de simplifier et à la fois d'enrichir le questionnaire, y compris dans les domaines des transports urbains et de l'environnement, et aussi les impératifs évoqués plus haut par la Commission européenne.

11. Eurostat/DG Transport ferait à la CEE et à la CEMT des suggestions quant à la révision du Questionnaire commun avant cette date. Eurostat/DG Transport a insisté sur la nécessité de cette démarche, du fait que le marché des transports et les besoins en statistiques avaient bien évolué depuis la première parution du Questionnaire commun. Quant aux transports durables, la CEE a souligné que, pour apprécier ce qu'il y aurait lieu d'inclure dans ce Questionnaire commun, il conviendrait d'adopter une perspective à plus long terme. Elle a suggéré que dans la perspective de la réunion, chaque secrétariat examine tous les chapitres du Questionnaire commun et fasse des propositions en vue d'y incorporer des données tenant compte des facteurs environnementaux. L'IWG procéderait à une synthèse de ces suggestions, qui revêtait la forme d'une proposition unique à diffuser avant la réunion d'avril.

12. L'objectif de la réunion consisterait, pour l'ensemble des États Membres participants, à mettre en forme finale tous les chapitres pertinents du Questionnaire commun en se conformant aux définitions du Glossaire des statistiques de transport, dans les délais impartis et en s'appuyant sur les meilleures données possibles.

13. Par ailleurs, la CEE/ONU communiquerait à la CEMT et Eurostat un projet de calendrier ainsi qu'un avis doublé d'une lettre d'invitation incluant un formulaire de réponse et comportant une rubrique spéciale sur les langues de préférence. Elle veillerait en particulier à ce que ces documents parviennent aux personnes voulues (c'est-à-dire celles qui remplissaient effectivement le Questionnaire commun) et aux pays ayant des problèmes spécifiques (respect des délais, difficultés à remplir le questionnaire ou qualité des données).

Classement des voies de navigation intérieure

14. L'IWG a rappelé que le secrétaire du Groupe de travail principal des transports par voie navigable (SC.3) l'avait précédemment interrogé sur les changements à apporter aux rubriques "Canal navigable; Fleuve/rivière navigable; et Lac navigable" de la partie intitulée C intitulée "Transports par voies navigables intérieures". La CEMT avait communiqué cette information concernant les changements proposés à ses États Membres pour voir si ces derniers seraient prêts à adapter leurs statistiques au nouveau système de classement. Un certain nombre ont répondu par l'affirmative, mais la majorité de ceux ayant un vaste réseau de voies navigables (France, Allemagne et Pays-Bas) ont répondu par la négative. L'IWG incitait les pays membres à adopter le nouveau système de classement aux fins des statistiques et demanderait au WP.6 de revenir sur cette question à sa prochaine session.

IV. NST/2000

15. Il a été décidé que la réunion d'Eurostat NST/2000 prévue pour les 6 et 7 avril 2000 serait une réunion conjointe Eurostat-CEE/ONU. Eurostat se chargerait d'établir un projet d'avis commun et de lettre d'accompagnement incluant un ordre du jour, qu'il soumettrait à la CEE/ONU. Une fois que cet avis aurait été diffusé, et en fonction des réponses reçues, une invitation officielle serait adressée aux personnes qui auraient manifesté un certain intérêt pour y participer, et qui auraient donné des détails concernant un éventuel financement.

V. GLOSSAIRE DES STATISTIQUES DE TRANSPORT

16. Le Groupe a étudié la possibilité de publier une troisième édition du Glossaire des statistiques de transport. La CEMT a estimé qu'elle devrait être publiée avant le prochain envoi du Questionnaire commun (septembre 2000) afin que les pays disposent de définitions sur les termes liés à l'environnement pour remplir la nouvelle partie ayant trait à ce domaine (cylindrée des moteurs, etc.). De même, elle souhaiterait que les nouvelles définitions des accidents de la circulation routière y soient incorporées. La CEE et Eurostat, quant à elles, répugneraient à hâter la réalisation de cette troisième édition du Glossaire, estimant que le travail concernant les définitions des accidents de la circulation routière n'est pas encore terminé et du fait, par ailleurs, qu'une réunion de suivi était prévue pour le 27 octobre 2000.

17. La CEE et Eurostat considèrent qu'en conséquence de la décision prise à la dernière réunion de l'IWG, le Glossaire devrait faire l'objet d'une révision approfondie c'est-à-dire être doté d'une nouvelle structure et d'un index alphabétique. De même, la pertinence des définitions en vigueur et leur usage devraient être systématiquement vérifiés. Ce processus inclurait la modification du chapitre concernant le rail pour tenir compte de l'évolution de l'industrie ferroviaire. Enfin, il faudrait inclure dans une troisième édition du Glossaire certains termes nouveaux, répondant aux besoins nouveaux en matière de données qui seraient examinés de manière plus approfondie en avril par la Réunion informelle sur le Questionnaire commun. Il a été suggéré de publier une annexe à la deuxième édition pour l'envoi de septembre 2000 et de publier ultérieurement une troisième édition incluant les changements susmentionnés.

18. Au terme d'une discussion approfondie, le compromis suivant s'est dégagé : Eurostat-CEE/ONU et la CEMT s'efforceraient d'élaborer une troisième édition du Glossaire et d'y incorporer avant septembre 2000 toutes les modifications recensées. Si cet objectif ne pouvait être atteint, une annexe à la deuxième édition serait envoyée avec le Questionnaire commun à cette même date. L'annexe inclurait toutes nouvelles définitions nécessaires pour les nouvelles catégories contenues dans le Questionnaire à ce stade. Le compromis a été jugé acceptable par la CEMT sous réserve qu'aucune difficulté politique en son sein ne retarde la publication complète. Quant aux définitions des accidents de la circulation routière, elles seraient jointes en annexe au prochain envoi du questionnaire sur les statistiques des accidents de la route lorsqu'elles auraient été entérinées par l'Équipe spéciale sur les accidents de la circulation routière à sa prochaine réunion (27 octobre 2000).

Annexe 1

Décisions prises par le Groupe de travail intersecrétariats (11 et 12 juillet 2000, Paris)

I. Propositions DG TREN-Eurostat de Questionnaire commun

1. Les conclusions de la réunion informelle sur le Questionnaire commun sont présentées dans le document TRANS/WP.6/2000/5. Au cours de cette réunion, Eurostat a présenté une liste de modifications suggérées par la DG TREN (Commission européenne). Suite à des restructurations au sein de la DG TREN, le Groupe de travail intersecrétariats (IWG) a décidé de maintenir ces propositions en suspens, sauf pour quelques-unes, au sujet desquelles Eurostat questionnera par écrit les États membres sur la disponibilité des données (lignes à grande vitesse, transports publics courte et longue distance, autoroutes (routes à péage), taxis, etc.). Les résultats seront présentés à la prochaine session du WP.6, à Genève.

2. Il a été décidé de remplacer, dans le chapitre du Questionnaire commun concernant les chemins de fer, la rubrique *Principales compagnies ferroviaires* par *Compagnies ferroviaires*. Il sera demandé en conséquence aux pays de communiquer la liste des compagnies ferroviaires prises en considération dans leurs statistiques sur les transports ferroviaires. Eurostat a suggéré d'inclure un tableau en demandant d'indiquer la part de marché que représente chaque compagnie, sur la base du nombre de passagers, des voyageurs-kilomètre, des tonnes ou des tonnes-kilomètre. Eurostat établira un projet de tableau, qu'il communiquera aux deux autres institutions.

3. Afin que la CEE/ONU dispose de la version finale du Questionnaire commun pour l'envoi de cette année, Eurostat procédera aux modifications sur les fichiers Word en se fondant sur le fichier-maître communiqué par la CEMT. La nouvelle version du Questionnaire commun devrait être envoyé pour la collecte des données 1999 au 1er septembre 2000. La CEMT et la CEE/ONU enverront à Eurostat des versions révisées des notes explicatives pour le Questionnaire commun. La CEMT rédigera une première proposition en ce qui concerne la présentation et les règles régissant la version conjointe CEMT/Eurostat du Questionnaire commun sur Excel. Cette proposition doit être revue par Eurostat et être considérée comme "contraignante" pour parer à toute difficulté ultérieure.

II. Glossaire des statistiques de transport

4. Il a été décidé d'inclure dans le Questionnaire commun qui sera envoyé cette année une page concernant les définitions rendues nécessaires par les nouveaux paramètres (environnementaux) qui y sont ajoutés. Entre-temps, Eurostat mettra à jour la deuxième édition du glossaire en incluant un nouveau fichier index et les termes nouveaux, en renommant les paragraphes en fonction du mode et du chapitre et en corrigeant les erreurs typographiques éventuelles. Cette version modifiée constituera la deuxième édition, version révisée No 1 du Glossaire des statistiques de transport et ne sera accessible que dans sa version électronique, sur la page d'accueil de l'OCDE.

III. Questionnaire pilote sur les transports urbains

5. La CEE/ONU se mettra en rapport avec l'Union internationale des transports publics (UITP) pour obtenir les questionnaires préremplis concernant l'enquête pilote sur les transports urbains et envoyer à chaque organisation un exemplaire des questionnaires correspondants en août 2000. Ces questionnaires pilotes seront diffusés en même temps que la version 1999 du Questionnaire commun. La question des résultats escomptés dans le domaine des statistiques sur les transports urbains sera posée lors de la réunion du WP.6.

IV. Statistiques des accidents

6. En vue de la réunion du Groupe spécial d'experts des statistiques des accidents de la circulation routière, la CEE/ONU établira un projet d'ordre du jour et une lettre d'invitation incluant les projets de définition retenus par l'Équipe spéciale sur les définitions des accidents de la route (décembre 1999), avec indication des modifications opérées depuis la réunion de l'Équipe spéciale.

V. Élaboration de la base de données

7. En ce qui concerne l'élaboration de la base de données liée au Questionnaire commun, la CEMT a signalé que l'un et l'autre systèmes sont en place et fonctionnent. Quelques problèmes subsistent quant à la publication des données et à l'échange électronique de données, du fait que la CEMT met actuellement au point un outil pour la lecture des données communiquées par Eurostat. Eurostat envoie ses questionnaires électroniques aux États membres qui, à leur tour, renvoient leur réponse, dont il est communiqué copie à la CEMT. Il est ensuite procédé à une vérification, à l'occasion de laquelle les erreurs sont signalées à l'attention des pays.

8. Comme la CEE envisage de s'assurer les services d'un consultant pour la mise au point d'une base de données similaire, il a été recommandé que le consultant se rende à la fois à Luxembourg et à Bruxelles pour rencontrer ses homologues et se rendre compte de la manière dont les deux systèmes fonctionnent et des problèmes qui se posent.

VI. Avenir de l'IWG

9. Le groupe a discuté des objectifs de l'IWG et de ses méthodes de travail. Il a été décidé qu'Eurostat établirait avant le 1er septembre 2000 une proposition de définition du rôle, des responsabilités et des orientations stratégiques de l'IWG.

La prochaine session de l'IWG se tiendra à Luxembourg les 12 et 13 mars 2001.

Annexe 2

**Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des transports
(30 novembre - 2 décembre 1999, Luxembourg)**

LISTE DES PARTICIPANTS

CEMT

M. Mario BARRETO

Administrateur

Conférence européenne des Ministres des transports (CEMT)

Tél. : +33-1 45-24-97-22

Fax : +33-1 45-24-97-42

e-mail : mario.barreto@oecd.org

EUROSTAT

M. Hans STRELOW

EUROSTAT (CEE)

Bâtiment Jean Monnet C2

L - 2920 LUXEMBOURG

Tél. : +35-2-4301-34383

Fax : +35-1-4301-32600

e-mail : hans.strelow@eurostat.cec.be

CEE/ONU

Mme Brinda Wachs SHIMIZU

Économiste

Division des transports CEE/ONU

Palais des Nations

Bureau 401

1211 Genève 10

Suisse

Tél. : +41-22-917-2452

Fax : +41-22-917-0039

e-mail : brinda.shimizu@unece.org

Annexe 3

Pays auxquels les trois organisations envoient le Questionnaire commun

Eurostat (18 pays)

15 pays de l'UE + Norvège et Islande (EEE) + Suisse

CEMT (22 pays)

Albanie	Hongrie
Andorre	Lettonie
Azerbaïdjan	Lituanie
Bélarus	Pologne
Bosnie-Herzégovine	République de Moldova
Bulgarie	République tchèque
Croatie	Roumanie
Estonie	Slovaquie
Ex-République yougoslave de Macédoine	Slovénie
Fédération de Russie	Turquie
Géorgie	Ukraine

CEE (15 pays)

Arménie	Malte
Canada	Monaco
Chypre	Ouzbékistan
Etats-Unis	Saint-Marin
Israël	Tadjikistan
Kazakhstan	Turkménistan
Kirghizistan	Yougoslavie
Liechtenstein	

*/ Il a été décidé lors d'une précédente réunion de l'IWG que les pays auraient pour instruction de faire parvenir aux deux autres organisations une photocopie (ou une disquette) de leur questionnaire rempli et de toute révision ou correction éventuelle. Pour renforcer le système, les trois organisations sont convenues d'envoyer chacune aux deux autres une photocopie des données concernant les pays relevant de chacune d'elles que ces derniers NE leur auraient PAS fait parvenir.